



Le Pays des Savanes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°93\_CC\_2025\_CCDS**

### **AMENAGEMENT DES SITES NATURELS ET PLANS D'EAU DES SAVANES – PHASE 2**

Séance du 03 décembre 2025

Date de convocation : 28 novembre 2025 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le trois décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

#### **Conseillers communautaires présents :**

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX,

#### **Absentes excusées ayant donné procuration :**

Véronique JACARIA à André Roland BERTHIER

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

#### **Absents excusés :**

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Françoise FREDOC, Annick ANDRE, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO,

#### **Absents non excusés :**

Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Martine PAPAIX.**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif d'acter la phase 2 des aménagements des sites naturels et plans d'eau présents sur le territoire des Savanes.

Dans le cadre de ses compétences aménagement et développement économique, la CCDS a inscrit dans son projet de territoire, matérialisé par le CRTE, l'objectif de « Renforcer et diversifier l'offre touristique (Culture et traditions, sites et lieux d'exception...). Après avoir réhabilité et aménagé plusieurs sites naturels, la CCDS souhaite poursuivre afin de développer l'éco-tourisme, qu'elle considère comme un vecteur fort de développement économique intercommunal.

Le projet concernera plusieurs sites sur l'ensemble des communes membres de la CCDS.

Les aménagements doivent être réalisés dans le but de :

- Favoriser la préservation ou la restauration de la biodiversité et des paysages, et de réhabiliter les sites afin qu'ils deviennent une vitrine pour l'image du territoire ;

- Renforcer le lien entre zones habitées et naturelles et améliorer le cadre de vie des habitants en créant des pôles récréatifs et de découverte permettant d'animer le site ;
- Encourager et développer la pratique de la marche et d'autres activités sportives.

Les sites concernés sont les suivants :

- Commune d'Iracoubo : réhabilitation de la crique Morpio et de son carbet.
- Commune de Kourou : aménagement de sentiers pédestres et de lieux de convivialité autour des lacs Bois Diable, Bois Chaudat, et Marie-Claire.
- Commune de Saint-Elie : réhabilitation de la crique Petit-Foucault.
- Commune de Sinnamary : réhabilitation de la crique Toussaint, aménagement d'un dégrad et d'espace public à pointe combi.

Ces opérations feront l'objet de plusieurs marchés en fonction de leur localisation et de leur nature.

Par délibération n°38\_CC\_2024\_CCDS du 24/06/2024, le conseil communautaire actait le lancement de l'opération « Aménagements des sites naturels et plans d'eau du territoire des savanes – phase 2 » et approuvait le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Assistance marché	100 000€	CCDS	600 000€
Aménagement lac Bois Diable	1 100 000€	GAL des Savanes	100 000€
Aménagement lac Bois Chaudat		DETR	500 000€
Aménagement lac Marie Claire			
Réhabilitation de la crique Morpio			
Réhabilitation de la crique Petit Foucault			
Réhabilitation de la crique Toussaint			
Aménagement de la crique Canceler			
<b>Total</b>		<b>1 200 000€</b>	<b>Total</b>

Compte tenu des aménagements prévus sur les différents sites retenus, des possibilités de financement, et du degré d'avancement des projets relatifs à cette opération, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les montants de dépenses et plans de financement prévisionnels suivants :

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Bois Chaudat	Etudes	60 000€	Aides publics (dont Etat)	80%	687 653€
	Travaux	800 000€	CCDS	20%	172 347
	<b>Total</b>	<b>860 000€</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>860 000€</b>

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Bois Diable	Etudes	80 000€	Aides publiques	80%	464 000€
	Travaux	500 000€	CCDS	20%	116 000€
	<b>Total</b>	<b>580 000€</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>580 000€</b>

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Marie Claire	Etudes	80 000€	Aides publiques	80%	464 000€
	Travaux	500 000€	CCDS	20%	116 000€
	<b>Total</b>	<b>580 000€</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>580 000€</b>

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Cheminement pédestre des lacs Bois Diable, Marie Claire, Bois Chaudat	Etudes	200 000€	Aides publiques	80%	960 000€
	Travaux	1 000 000€	CCDS	20%	240 000€
	<b>Total</b>	<b>1 200 000€</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 200 000€</b>

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement des secteurs crique Morpio, crique Petit Foucault, crique Toussaint, pointe combi	Etudes	150 000€	Aides publiques	80%	1 200 000€
	Travaux	1 350 000€	CCDS	20%	300 000€
	Total	1 500 000€	Total	100%	1 500 000€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

**Le Conseil Communautaire,**

**ACTE** la redéfinition des besoins du projet et des sites retenus dans le cadre de l'opération « Aménagements des sites naturels et plans d'eau des Savanes – phase 2 » :

- Commune d'Iracoubo : réhabilitation de la crique Morpio et de son carbet.
- Commune de Kourou : aménagement de sentiers pédestres et de lieux de convivialité autour des lacs Bois Diable, Bois Chaudat, et Marie-Claire.
- Commune de Saint-Elie : réhabilitation de la crique Petit-Foucault.
- Commune de Sinnamary : réhabilitation de la crique Toussaint, aménagement d'un dégrad et d'espace public à pointe combi.

**APPROUVE** les plans de financement prévisionnels selon les sites aménagés comme suit :

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Bois Chaudat	Etudes	60 000€	Aides publics (dont Etat)	80%	687 653€
	Travaux	800 000€	CCDS	20%	172 347
	Total	860 000€	Total	100%	860 000€

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Bois Diable	Etudes	80 000€	Aides publiques	80%	464 000€
	Travaux	500 000€	CCDS	20%	116 000€
	Total	580 000€	Total	100%	580 000€

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Marie Claire	Etudes	80 000€	Aides publiques	80%	464 000€
	Travaux	500 000€	CCDS	20%	116 000€
	Total	580 000€	Total	100%	580 000€

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Cheminement pédestre des lacs Bois Diable, Marie Claire, Bois Chaudat	Etudes	200 000€	Aides publiques	80%	960 000€
	Travaux	1 000 000€	CCDS	20%	240 000€
	Total	1 200 000€	Total	100%	1 200 000€

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement des secteurs crique Morpio, crique Petit Foucault, crique Toussaint, pointe combi	Etudes	150 000€	Aides publiques	80%	1 200 000€
	Travaux	1 350 000€	CCDS	20%	300 000€
	Total	1 500 000€	Total	100%	1 500 000€

**AUTORISE** le Président à réaliser les demandes de financement pour la mise en œuvre de l'opération « Aménagements des sites naturels et plans d'eau des Savanes – phase 2 » ;

**PRECISE** que les plans de financement définitifs seront représentés selon une planification sous réserve des crédits budgétaires 2026 ;

**AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment ses article 64 et 65 ;

Vu la délibération n°04\_CC\_2023\_CCDS du 24 janvier 2023 portant approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la CCDS ;

Vu la délibération n° n°38\_CC\_2024\_CCDS du 24/06/2024 relative à l'opération « Aménagements des sites naturels et plans d'eau des Savanes – phase 2 » ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 30 octobre 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

### ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

À la majorité des membres présents,

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport de Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : ACTE** de la redéfinition des besoins du projet et des sites retenus dans le cadre de l'opération « Aménagements des sites naturels et plans d'eau des Savanes – phase 2 » :

- Commune d'Iracoubo : réhabilitation de la crique Morpio et de son carbet.
- Commune de Kourou : aménagement de sentiers pédestres et de lieux de convivialité autour des lacs Bois Diable, Bois Chaudat, et Marie-Claire.
- Commune de Saint-Elie : réhabilitation de la crique Petit-Foucault.
- Commune de Sinnamary : réhabilitation de la crique Toussaint, aménagement d'un dégrad et d'espace public à pointe combi.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** les plans de financement prévisionnels selon les sites aménagés comme suit :

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Bois Chaudat	Etudes	60 000€	Aides publics (dont Etat)	80%	687 653€
	Travaux	800 000€	CCDS	20%	172 347
	Total	860 000€	Total	100%	860 000€

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Bois Diable	Etudes	80 000€	Aides publiques	80%	464 000€
	Travaux	500 000€	CCDS	20%	116 000€
	Total	580 000€	Total	100%	580 000€

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement lac Marie Claire	Etudes	80 000€	Aides publiques	80%	464 000€
	Travaux	500 000€	CCDS	20%	116 000€
	Total	580 000€	Total	100%	580 000€

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Cheminement pédestre des lacs Bois Diable, Marie Claire, Bois Chaudat	Etudes	200 000€	Aides publiques	80%	960 000€
	Travaux	1 000 000€	CCDS	20%	240 000€
	Total	1 200 000€	Total	100%	1 200 000€

Projet	Type de dépenses	Montants	Financeurs	Taux financement	Montant
Aménagement des secteurs crique Morpio, crique Petit Foucault, crique Toussaint, pointe combi	Etudes	150 000€	Aides publiques	80%	1 200 000€
	Travaux	1 350 000€	CCDS	20%	300 000€
	Total	1 500 000€	Total	100%	1 500 000€

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à réaliser les demandes de financement pour la mise en œuvre de l'opération « Aménagements des sites naturels et plans d'eau des Savanes – phase 2 ».

**ARTICLE 5 : PRECISE** que les plans de financement définitifs seront représentés selon une planification sous réserve des crédits budgétaires 2026.

**ARTICLE 6 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 11

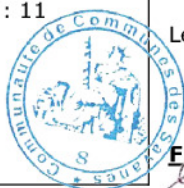
Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 13

Pour : 11

Contre : 00

Abstention(s) : 02



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 03 décembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

  
**François RINGUET**

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20251215-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-12-2025

Publication le : 15-12-2025